



PRIX RECONNAISSANCE

Description du prix :

Le **Barreau de Richelieu** est fier de vous présenter son **PRIX RECONNAISSANCE** à être remis lors de l'assemblée générale annuelle à l'un(e) de ses membres se distinguant dans son district tant sur le plan professionnel, personnel, que social. Il s'agit d'une belle opportunité pour le **Barreau de Richelieu** de souligner l'un(e) de ses avocat(e)s qui s'illustre dans ces différentes sphères.

Conditions d'admissibilité :

Ce prix est ouvert à tous (toutes) les avocat(e)s membres en règle du **Barreau de Richelieu**. Un(e) avocat(e) siégeant sur le conseil d'administration du **Barreau de Richelieu** ou du Jeune **Barreau de Richelieu** ne peut soumettre sa candidature.

Critères de sélection :

Le **Barreau de Richelieu** étudiera les candidatures reçues selon trois critères de sélection précis ci-après définis, à savoir :

1. Réalisations professionnelles, ainsi que sa contribution à la profession d'avocat(e)
2. Réalisations personnelles
3. Engagement social

Constitution et dépôt d'une candidature :

Un dossier de candidature peut être soumis de deux façons, soit par le (la) candidat(e) lui-même (elle-même), soit par toute autre personne intéressée.

Afin d'être admissible, le dossier de candidature doit être composé des éléments suivants :

- Formulaire de mise en candidature (Annexe 1);
- *Curriculum vitae* ou description du parcours professionnel;
- Une lettre de présentation (seulement si vous déposez vous-même votre candidature);
- Une lettre d'appui de la candidature, provenant d'un supérieur immédiat, d'un(e) collègue de travail exerçant dans le même champ de pratique, d'un mentor ou de toute personne intéressée (voir Annexe 2);

Date limite du dépôt

Tous les dossiers de candidatures devront être reçus le ou avant le 1^{er} mars 2024 à 16h30 par courriel au barreauderichelieu@videotron.ca

*Prendre note que les candidat(e)s devront être présent(e)s à l'assemblée générale annuelle du **Barreau de Richelieu** prévue le 3 mai 2024*